



## Utilisation mini bus

-----  
Par cricri

Bonjour,  
dans l'association sous loi 1901 ou je suis membre, nous avons un mini bus que nous utilisons pour les sortis.  
J'aimerais savoir les obligations que nous avons par apport a ce bus: lister chaque sorti avec nombre de km parcouru .  
jour et personne conduisant ???? et une personne salarie de l'association, a t'elle le droit d'utiliser le mini bus pour faire  
les trajets de l'association jusqu'à son domicile; de le stationner devant chez elle quand l'association n'en a pas l'utilité,  
alors que son domicile se situe a 15 KMs du local de l'association?. enfin en savoir un peu plus sur les droits d'un  
salarie ou du bénévole, pour l'utilisation du mini bus appartenant a une association loi 1901 et les risques encourus par  
l'association et les personnes utilisant le bus????????? Merci pour vos réponses

-----  
Par jury34

Bonjour,

Tout dépend ce que les statuts de l'association prévoient à l'égard de ce bus.

Cordialement